

Réponses du SPF-Sciensano concernant les questions liées au handicap pendant le confinement (<https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/#009>)

**Des mesures spécifiques sont-elles applicables au transport des personnes handicapées ou des personnes à mobilité réduite ?**

Le plus important est d'éviter de nouveaux mélanges sociaux. Le transport peut donc continuer, mais il faut veiller autant que possible à maintenir la même combinaison de conducteurs et de personnes à mobilité réduite. Bien entendu, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale doivent être respectées.

**Les assistants personnels des personnes handicapées sont-ils autorisés poursuivre leurs activités?**

Oui, absolument.

**Qu'en est-il du transport bénévole des personnes à mobilités réduite ou dans le besoin ?**

Ces initiatives peuvent se poursuivre mais une distance minimale d'1,5 mètre doit être maintenue entre chaque personne. Le nombre de personnes qui peuvent être transportées varie donc en fonction du type de véhicule.

**Les internats et les établissements d'enseignement spécialisé restent-ils ouverts?**

Oui, ils restent ouverts mais les cours sont suspendus, à l'exception des stages pour les étudiants qui peuvent contribuer aux soins.

**Mon enfant handicapé peut-il toujours aller à la crèche ?**

Oui, les crèches restent ouvertes.